



Petit journal ribemontois

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
J'ai grand plaisir à vous inviter à prendre connaissance de ce 2^{ème} bulletin d'information « nouvelle formule ».
Je me permets d'attirer votre attention sur certains points évoqués, et en premier lieu quelques rappels liés à la prudence, le civisme et la responsabilité des uns et des autres. Il en va ainsi du stationnement sur trottoirs ou des obstacles qui peuvent entraver la libre circulation des piétons et particulièrement des personnes handicapées. A ce propos, je me dois de signaler que la Gendarmerie entend verbaliser ces infractions... En outre je souhaite vivement que chacun contribue à améliorer le cadre de vie de notre commune par des comportements simples et respectueux. Est-il utopique d'imaginer des trottoirs sans déjection canine, sans papier, canette et autre objet ? J'ose émettre le souhait et la volonté que notre ville soit plus accueillante encore. Nous avons pu apprécier au cours de ce premier semestre, avec la poursuite du programme des travaux (voirie, écoles,...) et les animations proposées (Tour de Picardie, Fête St Germain, 13 et 14 Juillet, Exposition Canine Nationale, soirées, galas associatifs). Félicitations et grand merci aux organisateurs. Ne doutons pas que le 2^{ème} semestre nous réservera encore de bons moments. J'aurai alors le privilège de vous retrouver et je m'en réjouis à l'avance.
D'ici là, le conseil municipal, les adjoints à qui nous vous demandons de vous adresser en priorité dans leurs domaines de compétences, et moi-même, nous tenons à votre disposition, en vous assurant de notre complet dévouement au service de chacune et chacun d'entre vous.
Bien cordialement.

Michel Potelet
Maire

Vice-président du Conseil Général

Sommaire

Page 2 : Les Journées du Patrimoine

Quand demande-t-on un permis ?

Elections prud'homales

Page 3 : Quelques Rappels

Page 4 : Etat Civil – L'agenda – Braderie

Brevet des Collèges – Théâtre

Les Commissions

FINANCES (adjoints)

Mr David MARTINS - BALTAR – Mr Vincent COOL

EXPANSION – LOGEMENT - URBANISME (adjoints)

Mr Vincent CAMELLE – Mme Claudine BEAUVAIS – Mme Nadine LOCQUENEAUX

TRAVAUX

Mr Bernard CAMELLE – Mr Christian ANNOOT

CADRE DE VIE

Présidente : Mme Sylvie RAYNAL

Secrétaire : Mr Vincent CAMELLE

Mme Nadine LOCQUENEAUX – Mr Jean-Claude FRANCELLE – Mme Nelly PARMENTIER – Mme Claudine BEAUVAIS – Mr David MARTINS BALTAR – Mr Joël FOULON

VOIRIE – ASSAINISSEMENT - SECURITE

Président : Mr Edouard EKIERT

Secrétaire : Mr Vincent CAMELLE

Mr Thierry TASSERIT – Mr Vincent COOL – Mr Jean-Claude FRANCELLE – Mr Roland DIDIERJEAN – Mr David MARTINS BALTAR – Mr Gérard DECAMPS – Mr Joël FOULON

PROPRIETÉS BÂTIES

Président : Mr David MARTINS - BALTAR

Secrétaire : Mr Edouard EKIERT

Mme Nelly PARMENTIER – Mr Thierry TASSERIT – Mr Joël FOULON – Mme Nadine LOCQUENEAUX – Mr Gérard DECAMPS – Mme Claudine BEAUVAIS – Mr Vincent CAMELLE – Mr Roland DIDIERJEAN

FÊTES – ANIMATION – MILIEU ASSOCIATIF - JUMELAGE

Mr Jean-Claude KASZUBA – Mr Jean-Claude FRANCELLE – Mr Roland DIDIERJEAN – Conseil Municipal

CULTURE – PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - TOURISME

Mr Joël FOULON – Mr David MARTINS BALTAR – Mme Nadine LOCQUENEAUX – **Externes** : Mme Agnès ROUSSEAUX – Mme Michelle TASSERIT – Mr Dominique KNOCKAERT – Mme Béatrice NIAY

INFORMATION

Mr Joël FOULON – Mr David MARTINS - BALTAR – Mme Nelly PARMENTIER – Mr Jean-Claude FRANCELLE – Mr Vincent COOL – Mme Nadine LOCQUENEAUX

EDUCATION – JEUNESSE - CLSH

Mr Joël FOULON – Mr Vincent COOL – Mme Sylvie RAYNAL
Mme Nadine LOCQUENEAUX – Mr Thierry TASSERIT

Les Journées du Patrimoine

VISITES du Samedi 20 Septembre 2008

Le Moulin de Lucy : visites guidées le matin à 10 h et 11 h et l'après-midi à 14 h – 15 h – 16 h et 17 h
Arts d'Aisne (Ecomusée) 45 Rue de l'Abbaye : visites le matin de 10 h à 12 h et l'après-midi de 14 h à 18 h.

VISITES du Dimanche 21 Septembre 2008

Mairie : Exposition de documents d'archives sur le patrimoine de la commune de 14 h à 18 h .
Caves souterraines de la Mairie : Visites guidées à 14 h 30 – 15 h 30 et 16 h 30 (nombre de visiteurs limités)
L'église St Pierre-St Paul : Visites libres de 14 h à 18 h. Visites guidées à 15 h 30 et 16 h 16 h 15.
La Chapelle Saint-Germain : 11 h animation musicale de Mr Robert LAMOURET (joueur de Luth). Visites guidées à 14 h 30 – 15 h 15 – 16 h 00 et 16 h 45.
La Maison Natale de Condorcet XVIIIème : Visites guidées de 14 h à 18 h.
Le Moulin de Lucy : Visites guidées le matin à 10 h et 11 h. et l'après-midi à 14 h – 15 h – 16 h et 17 h.
L'Abbaye Saint-Nicolas des Près : Visites guidées de 14 h 30 à 18 h 00.
Arts d'Aisne (Ecomusée) Visites guidées le matin de 10 h à 12 h et l'après-midi de 14 h à 18 h au 45 Rue de l'Abbaye.
VISITES sur le Canton : La Ferté Chevrèsis – Parpeville – Renansart – Sissy – Villers le Sec (voir sur les affiches)

Quand demande-t-on un permis ?

Toute construction nouvelle, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation

- **UNE DECLARATION DE TRAVAUX** pour des constructions n'entraînant pas un changement de destination d'une construction existante et qui n'ont pas pour effet de créer une superficie au plancher de plus de 20 m²
Exemple : Garage, abri de jardin, véranda de moins de 20 m²
Réfection d'une toiture, pose de vélux, remplacement de portes et fenêtres, réfection d'une façade, pose d'une clôture ...
- **UN PERMIS DE CONSTRUIRE** pour des travaux créant une superficie au plancher de plus de 20 m²

Dès le dépôt de votre demande au secrétariat de mairie, un récépissé de votre demande vous sera remis mentionnant le délai d'instruction de votre demande. Si votre immeuble se situe dans le périmètre d'un monument historique, l'avis de l'architecte des bâtiments de France sera nécessaire et par conséquent le délai d'instruction plus long.

La demande sera ensuite transmise à la direction départementale de l'équipement et sera instruite selon le PLU (Plan local d'urbanisme) qui régit les règles d'urbanisme applicables sur la commune. La commune est découpée en plusieurs zones, chacune étant affectée d'un règlement qui lui est propre.

En tout état de cause, vous ne devez pas démarrer les travaux avant d'avoir reçu la notification vous autorisant la réalisation de vos travaux .

A titre d'information des périmètres de protection ont été définis autour des monuments suivants :

Le Moulin de Lucy
L'église Saint Pierre et Saint Paul de Ribemont et la Maison Natale de Condorcet
L'abbaye Saint Nicolas des Près

Si vous souhaitez consulter le PLU, obtenir des informations sur les démarches, retirer des imprimés, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de la mairie.

Elections prud'homales

Que vous soyez employeur ou salarié, vous serez amené à vous exprimer le **3 Décembre 2008**.

Une carte d'électeur doit vous être adressée par le centre de traitement prud'homal durant la 1^{ère} quinzaine de Septembre. Si vous constatez une anomalie ou si vous ne recevez pas votre carte d'électeur, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie afin que nous puissions prendre en compte les modifications et éventuellement vous transmettre une carte d'électeur. Les demandes de recours devront être déposées au secrétariat de la mairie **avant le 20 Octobre 2008**.

Quelques Rappels

PROPRETE

Le manque de civisme de certains de nos concitoyens fait que l'état d'hygiène et de propreté de notre ville se dégrade avec, notamment, les nombreuses déjections canines qui jonchent régulièrement nos espaces publics. Soyez maître de votre chien et apprenez-lui à faire ses besoins naturels dans le caniveau ou adoptez le **TOUTOUNET** que nous tenons à votre disposition, **gratuitement, à l'accueil de la Mairie.**

STATIONNEMENT – OBSTACLES DIVERS

Nous constatons que dans certaines rues, les piétons ne peuvent pas utiliser les trottoirs car des véhicules y sont garés ou des obstacles divers les en empêchent. Nous vous rappelons l' *Article R417-10* du code de la route qui précise que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule, notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Nous vous rappelons également qu'il est strictement interdit de stationner sur la Place Tiéfaïne en dehors des parkings.

INFO GENDARMERIE

Contravention Pénale de Classe 1 : 11 €

Arrêt ou stationnement sur le côté gauche d'une chaussée à double sens en agglomération.

Contravention Pénale de Classe 2 : 35 €

Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur un trottoir, passage ou accotement réservés aux piétons.

ELAGAGE et ENTRETIEN DES HAIES

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage pourront être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. (*Art. D161-24 du Code Rural*).

BRUITS DE VOISINAGE

Sont interdits : la musique électroacoustique avec l'usage d'amplificateur, l'utilisation de pétards et autres pièces d'artifice, le fonctionnement de moteurs en régime élevé lors de réparations ou réglages, quelle qu'en soit la puissance ; toutefois une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie forfuite en cours de circulation est admise. Les occupants de locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces lieux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30

Les Samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Les Dimanches et Jours Fériés de 10 h à 12 h

N° d'urgence

SAMU

15

APPEL URGENCE
EUROPEEN

112

POLICE

17

POMPIERS

18

CENTRE ANTIPOISON

0825 812 822

Etat Civil

Naissances

Fiona COCHET	20 Mai 2008
Domitille LHOTTE	24 Mai 2008
Naomie COOL	26 Mai 2008
Gontran HENRIET	10 Juin 2008
Tania CATHY	04 Juillet 2008
Zoé BIDEAUX	31 Juillet 2008
Jeanne LIZÉ	09 Août 2008
Kimberley HÉRIN	15 août 2008

Mariages

Bruno BOUSSUGE	07 Juin 2008
Et Martine PATE	
Cyprien CLAMY	14 Juin 2008
Et Julienne VICTOR	
Wilfried ROGER	20 Juin 2008
Et Aurélie FASSEUR	
Guy CAPPE	05 Juillet 2008
Et Nathalie LANEZ	
Thomas DEBRAS	12 Juillet 2008
Et Ingrid CAMELLE	
Yoann BARBAUX	26 Juillet 2008
Et Séverine ALOUACHE	
Jérémy BARBAY	09 Août 2008
Et Véronique BERNE	
Nicolas VANDERROOST	16 Août 2008
Et Aurore BLEUSE	
Antoine HELIN	30 Août 2008
Et Julie BRAEM	
François PEUCELLE	06 Sept. 2008
Et Sophie SENET	

Décès

Moïse BEAUFRERE	16 Mai 2008
Yvonne CARON	14 Juin 2008
Louis PICQUET	14 Juin 2008
Raymond VANMEERBECK	16 Juillet 2008
Henri DRUILLE-BOULAY	10 Août 2008
Huguette BEAUFRERE	08 Sept. 2008

Braderie

La braderie d'automne organisée par le Comité d'Animation et de Promotion de la Ville de Ribemont et la municipalité est fixée au **Dimanche 2 Novembre 2008** de 8 heures à 18 heures.

10 ème BOURSE TOUTES COLLECTIONS (Timbres, Monnaies, Cartes Postales, Kinders, Fèves, Figurines, Bandes Dessinées, etc...)

Exposition de landaus anciens dans la salle Paroissiale (ouverte **exceptionnellement** le samedi après-midi).

ATELIER de l'association Arts d'Aisne Salle Paroissiale.

Association Arts d'Aisne

Agnès COUPAYE, Présidente fondatrice de l'association Arts d'Aisne a ouvert le 22 juin dernier un écomusée pédagogique du feutre de laine et des plantes tinctoriales locales au 45 Rue de l' Abbaye à RIBEMONT.

www.artsdaisne.fr.st

Représentation Théâtrale

Le 6 Décembre à 20 h 30 Salle Paroissiale

La Troupe GRIMLOUP présente :

N'ECOUTEZ PAS MESDAMES de Sacha Guitry.

En Janvier salle Paroissiale : La Troupe de Sissy

« ISSIACUS THEATRE » présente :

A PROPOS DE PATTES – Comédie en un acte de

E-J SORSON

Et *MA MEUF A MOI* de Jacques Thareau et Jean-Michel BESSON

L'agenda

Le 28 Septembre : Repas de Nos Aînés

Le 9 Octobre : Groupe Folklorique **Croate** salle Paroissiale

Le 19 Octobre : Exposition Vente du Club du Bon Temps

Le 25 Octobre : Soirée Cabaret (*Années 50-60*) Salle Polyvalente

Le 2 Novembre : Braderie – Brocante

Le 9 Novembre : Exposition sur la Guerre 14-18 en Mairie de 14 h 30 à 17 h 30

Concert à l'église à 17 h 30

Le 11 Novembre : Défilé à 10 h devant la Mairie

Exposition sur la Guerre 14 -18 en Mairie de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Le 16 Novembre : Exposition sur la Guerre 14-18 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les 5 - 6 et 7 Décembre : Téléthon

Les 13 et 14 Décembre : Audition de l'école de Musique

Le 16 Décembre : Repas du Club du Bon Temps

En Décembre : Concert en l'Eglise de Ribemont

Le 31 Décembre : Réveillon du Jour de l'An

Brevet des Collèges

ALBERTINI Antoine

CARETTE Alexis

DUCROT Mélinda

GOSSET Sophie

HUGUES Océane

JAFFARY Jean

JAFFARY Jacques

LECART Justine

LELEU Julien

LEPERLIER Marie-Mélanie

LONCLE Romain

POUQUINE Manon

RICHET Cassandra

VALLOIS Antoine

WALLET Laura

TASSIN-BRANCOURT

Marie-Charlotte

Les noms des diplômés étant relevés sur le journal, un oubli est toujours possible. N'hésitez pas à nous le signaler. Toutes nos félicitations, ainsi qu'à tous les lauréats des autres examens.

Réalisé par la commission information :

Joël FOULON - David MARTINS BALTAR

Nelly PARMENTIER – Jean-Claude FRANCELLE

Vincent COOL – Nadine LOCQUENEUX

Mairie de Ribemont - Rue Condorcet

☎ 03.23.63.71.30

Site internet : www.ribemont.fr

email : ribemont@wanadoo.fr

Blog de Ribemont : www.ribemont.canalblog.com